



Creil, le 12 décembre 2024

**Aux membres du Conseil
de Quartier Moulin**

Maison de la ville
03 44 29 52 24
citoyennete@mairie-creil.fr

Objet: Relevé d'informations et de décisions du Conseil de quartier du 10 décembre 2024.

Ordre du jour :

- Présentation nouvelle plateforme de signalements.
- Consultation sur l'emplacement des points d'apport volontaire pour le tri des biodéchets.
- Point actualités
- Questions diverses.

Etaient présents :

Elus municipaux :

M. Cédric LEMAIRE, adjoint au Maire délégué au quartier Moulin.

M. Ahmet BULUT, conseiller municipal délégué à la citoyenneté, la démocratie participative et la coordination des Conseils de Quartier.

Services :

Mme. Marie-Claire GIBERGUES, Directrice Générale des Services Techniques.

M. Christophe DUVAL, Directeur des Espaces publics.

M. Geoffroy DENIS, chargé de mission Démocratie Participative.

Partenaires :

M. Thomas CARLY, Direction des Systèmes d'Information et Télécommunications mutualisée.

Habitants : 7.

- **1^{er} point : Présentation nouvelle plateforme de signalements.**

➤ **Contexte et objectifs**

Contexte :

Suite à un audit, la Mairie de Creil a identifié le besoin de mieux gérer les signalements liés au cadre de vie : voirie, propreté, sécurité, etc

Modernisation des services de la Mairie de Creil pour améliorer l'accessibilité, la transparence, et l'efficacité des signalements en ligne.

Objectifs :

Mettre en place une plateforme dédiée, jeparticipe.creil.fr, pour centraliser et optimiser le traitement des signalements.

La plateforme jeparticipe.creil.fr vise à améliorer l'accessibilité des services, renforcer la participation citoyenne et permettre un suivi des signalements.

➤ **Fonctionnalités de la solution**

Migration des signalements :

Les signalements sont retirés de l'Espace Citoyen et centralisés sur jeparticipe.creil.fr

Catégories gérées :

- Voirie et Circulation
- Propreté et Déchets
- Espaces Verts et Environnement
- Bruit et Nuisances
- Sécurité Publique
- Transport et Mobilité
- Salubrité de l'Habitat
- Équipements Publics
- Santé Publique
- Éclairage Public
- Travaux et Chantier

Objectif :

Centraliser les signalements pour une meilleure efficacité et suivi

Accès sécurisé et identification

Pour soumettre un signalement, les citoyens fournissent nom, prénom, email et numéro de téléphone garantissant ainsi la responsabilité des utilisateurs.

Interface de dépôt de signalement

La plateforme est simple et intuitive, permettant aux citoyens de sélectionner une catégorie et de soumettre les détails de leur demande avec possibilité de joindre des photos.

Suivi en temps réel

Chaque signalement est suivi à travers plusieurs étapes, et les citoyens sont notifiés à chaque changement de statut, du dépôt jusqu'à la résolution.

Déploiement

Disponible le **31 décembre 2024**

➤ Organisation

Responsable technique

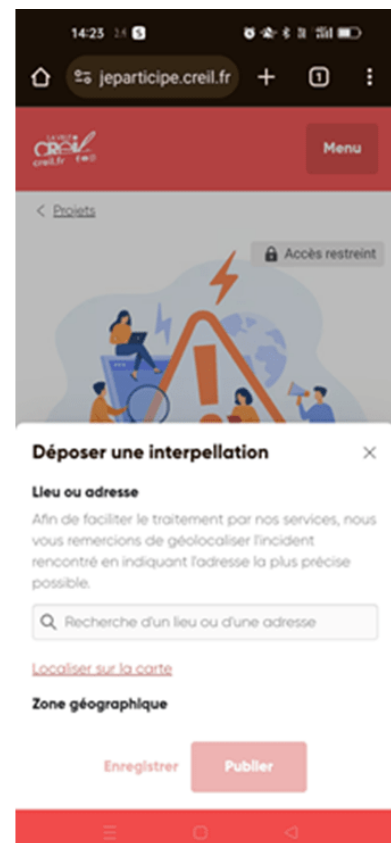
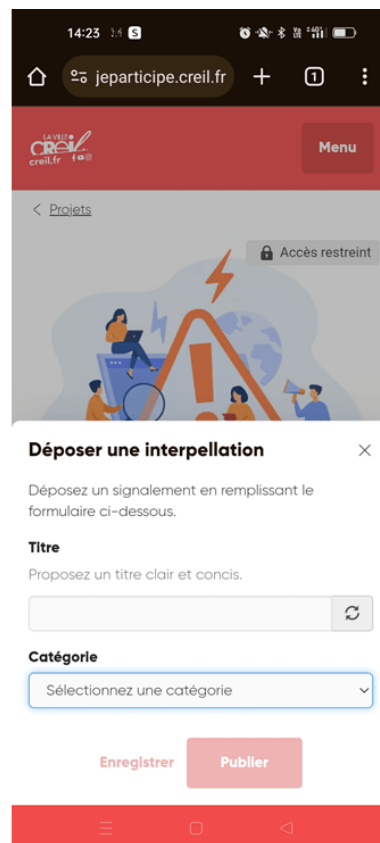
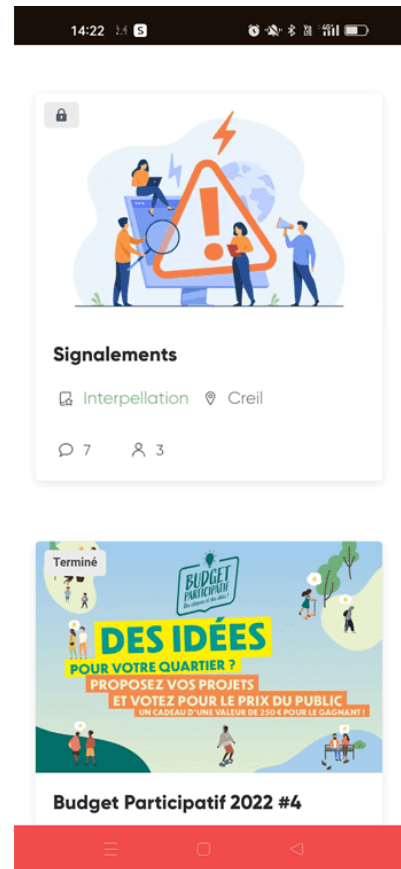
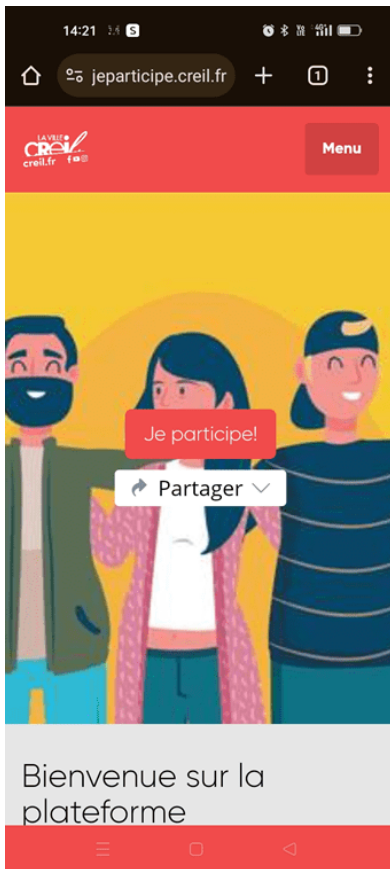
Thomas Carly, en charge de la coordination et des mises à jour techniques de la plateforme.

Prise en charge des signalements

Le dépôt des signalements est possible 24h/24, 7j/7.

Les signalements sont pris en charge les lundi, mardi, mercredi, jeudi, et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

➤ Démonstration de la solution sur Mobile



Une phase de test aura lieu courant décembre par certains citoyens qui seront contactés par les services.

La plateforme sera accessible directement via la page web, jeparticipe.creil.fr, ou en se rendant sur le site internet de la ville, dans l'onglet « **je participe** », en sélectionnant « **Plateforme participative** ».

Il sera possible de contacter la Maison de la ville ou autres structures de proximité afin d'accompagner les personnes souhaitant déposer un signalement mais ne maîtrisant pas l'outil numérique.

- **2^{ème} point : Consultation sur l'emplacement des points d'apport volontaire pour le tri des biodéchets.**

➤ **Organisation du tri des biodéchets.**

La loi AGEC de 2020, entérine l'obligation pour les collectivités de traiter les bio déchets. Cette compétence relève de la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Les habitants de l'ACSO produisent actuellement en moyenne 258 kg de déchets, dont 116 kg de déchets alimentaires par an. L'objectif du dispositif est de diminuer cette production en valorisant en récoltant et en traitant les biodéchets qui jusqu'à présent, étaient incinérés.



Durant l'année 2024/2025, une large campagne de communication est mise en place pour promouvoir le compostage de proximité et sensibiliser les habitants de l'ACSO à la pratique du tri des biodéchets.

La collecte et le traitement débiteront à partir de la fin de l'année 2024.

Des points d'apport volontaire sont installés progressivement sur le territoire de l'Agglomération.

- Concernant l'habitat individuel, il est possible de se doter d'un composteur individuel réservable gratuitement sur le site internet de l'ACSO.

Depuis l'automne 2024 : Opérations de formation/remise de composteurs : 15 sessions de distribution depuis septembre + rappel des gestes de tri en général

- Plus de 400 personnes touchées sur l'ACSO.

- Une centaine de foyers sur Creil + 20 composteurs aux Jardins de la Champrelle.

- Concernant l'habitat collectif, des sceaux à biodéchets seront distribués à chaque foyer, afin d'apporter les déchets alimentaires au point d'apport de proximité (périmètre préconisé par l'ADEME : 200m maximum).

Les conteneurs disposeront d'un système d'ouverture/fermeture à pédale, évitant l'intrusion de nuisibles et permettant leur utilisation aux personnes à mobilité réduite.



Les services de l'ACSO ont proposé deux emplacements par cercle de 200m. Les services techniques de la ville ont modifié ce plan de déploiement en prenant en compte les contraintes géographiques et techniques sur le territoire.

Organisation de la collecte en PAV des biodéchets

Total :
140 PAV

Calendrier prévisionnel pour la ville de Creil (PHASE 3)

Implantation de

111 PAV

Installation :

Février 2025

Distribution des bio-
seaux :
Mars 2025

Début de la collecte :

Fin mars 2025

Calendrier prévisionnel (PHASE 4)

Quartiers ANRU

20 à 25 PAV

Calendrier à définir
avec la ville

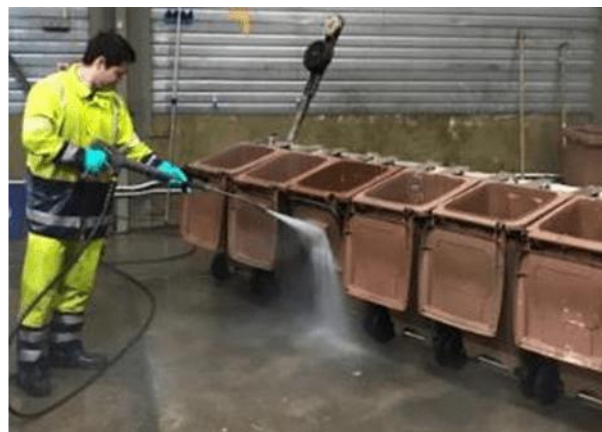


10

111 points d'apport seront implantés dans un premier temps. 20 à 25 autres viendront compléter l'offre à mesure de l'avancement des travaux dans le cadre du NPNRU. L'emplacement et le nombre de bacs pourront évoluer en fonction des besoins identifiés.

Les conteneurs seront collectés par des véhicules utilitaires et remplacés par des bacs propres lors de chaque passage. Les bacs sales seront nettoyés avant d'être réutilisés.

- 1 collecte/semaine de mi-septembre à mi-mai
- 2 collectes de mi-mai à mi-septembre

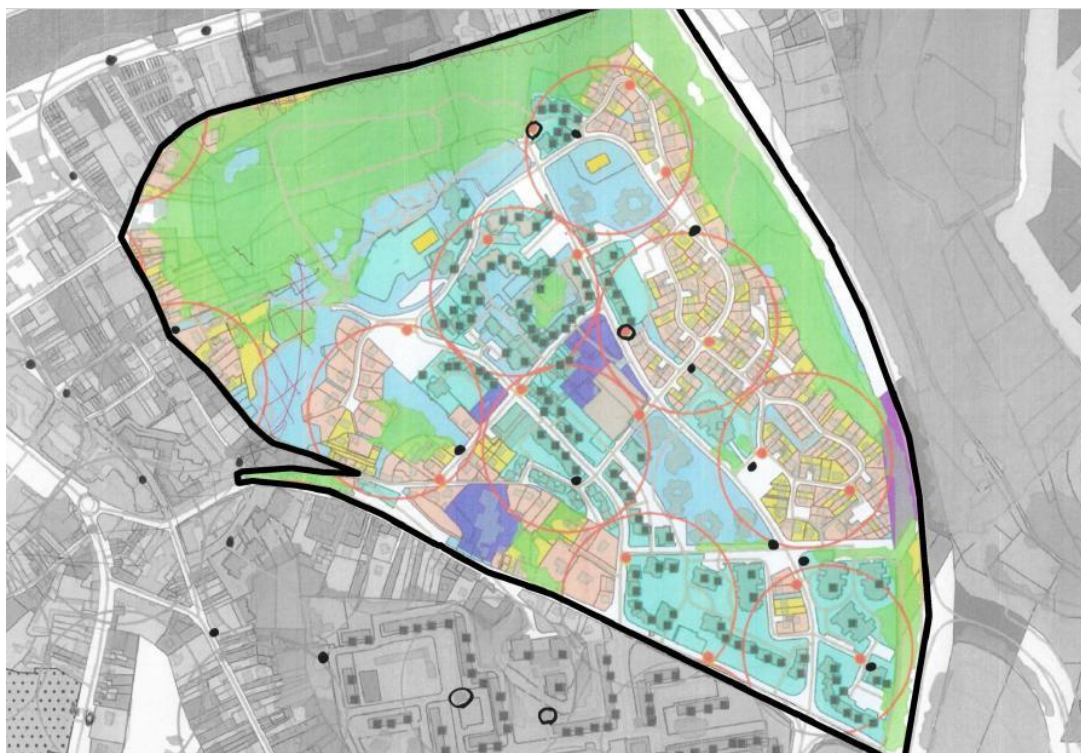


Les déchets alimentaires seront ensuite traités et valorisés par le SMDO via du compostage industriel.



➤ Mise en place de la collecte dans le quartier Moulin.

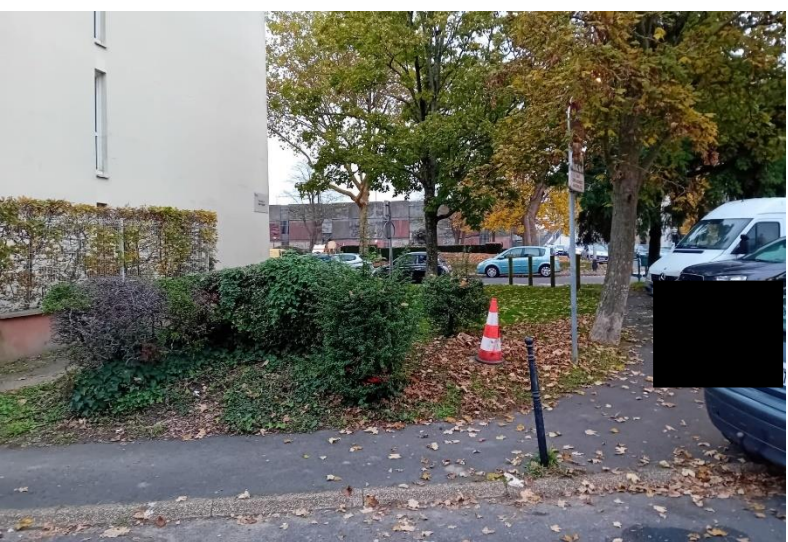
Ci-dessous, les secteurs d'implantation envisagés (les points oranges représentent les propositions initiales, les points noirs représentent les propositions des Services techniques, les zones bleues sont concernées par le NPNRU) :



Dix points d'apport devraient être implantés dans un premier temps (emplacement = plot) :



Debussy/Honegger/Lalo - Lalo



Jean Ingres - Hauts des Tufts



Vinci/Halatte - Wagner





De Vinci/Vincent d'Indy - Ravel



Debussy/Honegger - Debussy Gounod



Après échanges lors de la présentation, il est dorénavant envisagé de n'implanter qu'un seul container à l'intersection De vinci/Halatte/Delacroix.

Conclusion.

Les élus ont clôturé la séance en remerciant les participants.

La prochaine session des conseils de quartier se tiendra au 1^{er} trimestre 2025.